



**Durée :** 3h30

**Dates :**

**Visio & Présentiel :** mardi 14/12/2021

9h00/12h30

**Coût :**

• Inter & visio: 295 € HT / stagiaire

• Intra : 425 € HT / stagiaire\*

\* hors frais de déplacement

**Lieu présentiel :**

Cabinet JURICIAL

**Pré-requis :** Avoir des notions de droit du travail

**Intervenant pédagogique :**

Xavier Monginoux, juriste,  
Responsable de la formation  
JURICIAL

**Public concerné**

Dirigeant & Manager  
Juriste, chargé d'affaires  
Comptable

**Méthodes mobilisées & pédagogiques**

Support de présentation  
Partage d'expériences  
Cas pratiques

**Délais d'accès**

Réponse en moins de 48 heures à toute demande concernant cette formation par mail ou téléphone

**Modalités d'évaluation des acquis**

• Quizz en cours de formation  
• Quizz en fin de formation pour s'assurer de la bonne acquisition des compétences

**Les + de notre offre**

- 25 ans d'expérience du formateur
- Une analyse de vos pratiques
- De nombreux documents pratiques et / ou fiches d'autocontrôles
- Attestation de présence

## LA SOUS-TRAITANCE DANS LE BTP

Quels sont les points clefs du contrat de sous-traitance ? Comment éviter de tomber dans le piège du travail dissimulé ? La déclaration du sous-traitant est-elle obligatoire ? Les garanties de paiement du sous-traitant.

### ENJEUX

- ✓ Savoir dans quelles hypothèses une entreprise est ou n'est pas sous-traitante
- ✓ Maîtriser les grands aspects de la loi du 31 décembre 1975 que vous soyez entreprise principale ou entreprise sous-traitante

**OBJECTIFS :** au cours de cette formation, vous allez :

- ✓ Acquérir les connaissances pour sécuriser la relation de sous-traitance
- ✓ Savoir vérifier la régularité du sous-traitant si vous êtes entreprise principale
- ✓ Connaître les garanties de paiement obligatoires dans la relation de sous-traitance

**COMPETENCES :** vous aurez acquis les compétences nécessaires pour :

- ✓ Gérer sereinement une relation de sous-traitance
- ✓ Réagir en cas de difficulté avec un ou des sous-traitants si vous êtes entreprise principale ou avec votre entreprise principale si vous êtes sous-traitant

### PROGRAMME DETAILLE CI-APRES

Téléchargez le bulletin d'inscription  ou scannez



Pour toute question & information :

[x.monginoux@juricial.com](mailto:x.monginoux@juricial.com) 05.35.37.44.00

# Programme

## LA SOUS-TRAITANCE DANS LE BTP

La différence sous-traitance / co-traitance

La sous-traitance en chaîne

Les différents intervenants dans une relation de sous-traitance

- ✓ Le rôle de chacun
- ✓ Les contrats

Cas concrets de sous-traitance / non sous-traitance

La sous-traitance de pose

- ✓ Rappel des règles prudentielles

La limite à la sous-traitance dans un marché privé / public

La vérification de la régularité du sous-traitant

- ✓ Attestation de vigilance
- ✓ Check-list des autres documents

Le contrat de sous-traitance

- ✓ Le moment de sa conclusion
- ✓ Les clauses importantes

La déclaration et l'agrément du sous-traitant

Les garanties de paiement du sous-traitant en marché privé / en marché privé

- ✓ La délégation de paiement
- ✓ La caution

La retenue de garantie appliqué au sous-traitant

Le paiement du sous-traitant en marché public / en marché privé

La réception des travaux du sous-traitant

Les assurances du sous-traitant

L'absence du chantier du sous-traitant après paiement de 90% de ses situations